



Envoyé en préfecture le 18/12/2012
Recu en préfecture le 18/12/2012
Affiché le

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 35

Désignation des membres du Conseil Départemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CDSPD), d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

L'an deux mille douze, le mercredi douze décembre à seize heures, régulièrement convoqués le six décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 26
Représentés : 6
Absents : 12

ETAIENT PRESENTS – TITULAIRES

Jocelyne BATIFOULIER - Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Eulalie GOULJIAR- Allain GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS— Annie Marguerite HOARAU -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Patrick LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET -Edy PAYET - Gilbert RIVIERE- Guy RIVIERE – Olivier RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM - Bachil VALY

ETAIENT PRESENTS – SUPPLEANTS

Yoland LEVENEUR suppléant de Marc ERAPA – Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD

ABSENTS

Marie Paule AMILY MUSSARD -José CADET -Josette CHANG KUW - Marie Josée GINET -Jean Pierre GEORGER- Blanche Reine JAVELLE -Jean Michel LEBON- Nadhira LOCATE - Clarita TURPIN - Béatrice MOREL - Harry MUSSARD - Axel VIENNE

ABSENTS-PROCURATION

Blanche LEBRETON donne procuration à Liliane LEBON- Jean Marie GRONDIN donne procuration à Marie Andrée LEJOYEUX - Henri-Claude HUET donne procuration à Harry Claude MOREL - Roland Joseph K'BIDI donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Nazir Ahmad PATEL donne procuration à Edy PAYET - Nicole PERETTI donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Mademoiselle Marie Eulalie GOULJIAR a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 12 décembre 2012 à 16H00

AFFAIRE N°35

Désignation des membres du Conseil Départemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CDSPD), d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que par décision en date du 5 octobre 2011, l'Assemblée délibérante de la CASUD a acté la création du Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Ce dernier sera installé au premier trimestre 2013 puisque tous les partenaires ont désigné les membres qui y siègeront.

Dans le même cadre, le Préfet de La Réunion, par lettre en date du 22 octobre 2012, nous sollicite afin de désigner les membres la CASUD et de lui permettre de prendre un arrêté portant composition du conseil cité en objet.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De procéder à la désignation du représentant de la CASUD (un élu) qui siègera au sein de ce conseil.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

La candidature de Madame Rose Gilberte LAURET est proposée.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **De désigner Madame Rose Gilberte LAURET en tant que représentant de la CASUD pour siéger au sein de ce conseil.**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE

